

Concilier commerce et droits humains

MISSIONS ÉCONOMIQUES Bruxelles veut sensibiliser les entreprises aux droits de l'homme

► Des missions économiques dans les pays où les droits humains posent question ?

► La secrétaire d'Etat Cécile Jodogne (Défi) instaure une procédure systématique d'évaluation et quatre scénarios potentiels.

Est-il opportun de partir en mission économique au Myanmar, où les Rohingyas sont persécutés ? Ou aux Philippines, où le président Rodrigo Duterte a annoncé son intention de « massacrer » les drogués ? Ou encore en Turquie, où la liberté de la presse (notamment) est bafouée ? C'est pour répondre à ces questions que la secrétaire d'Etat bruxelloise au Commerce extérieur, Cécile Jodogne (Défi), a mis sur pied un plan global mêlant commerce, développement durable et droits de l'homme. Histoire d'objectiver les choses. Elle précise : « Le débat est sensible et complexe, et il n'y a pas de réponse noire ou blanche. » Malgré cela, elle a élaboré des solutions pour répondre aux différentes situations. Ils se déclinent en deux axes.

Un : évaluer la situation des droits de l'homme dans les pays où la Région bruxelloise envisage d'organiser des missions écono-

miques et où ces droits posent question. Il s'agit d'analyser chaque pays au cas par cas, en répondant à une série de questions : « Quelle est la situation en ce moment ? Quelles sont les rela-

tions de la Région bruxelloise avec ce pays ? Quel est le poids de nos relations économiques ? Est-ce qu'il y a des relations politiques, comme un accord de coopération ou un jumelage ? Durant la mission, est-ce qu'il y aura

des rencontres officielles avec l'exécutif ? Quelle est la position belge ? », détaille Cécile Jodogne. Et bien sûr, s'il y a un embargo européen contre cet Etat, la question de s'y rendre ne se pose pas.

En fonction des réponses à ces questions, une décision sera prise. Quatre scénarios sont alors possibles : l'évaluation est correcte et la mission est organisée avec des entreprises, l'administration et des officiels (ministres) ; la situation des droits de l'homme est critique, et seule l'administration accompagne les entreprises ; la situation est mauvaise, et les entreprises se rendent seules sur place pour des rendez-vous « B to B » ; et, version la plus sévère étant donné la situation dramatique dans le pays, la mission envisagée est purement et simplement annulée. La secrétaire d'Etat justifie : « Dans l'analyse de la situation, il faut se demander : est-ce qu'on ne va pas faire pire que mieux en annulant tout le côté positif qu'apporte une mission économique ? Cela peut être contre-productif. Soutenir le développement de relations commerciales entre entreprises peut s'inscrire dans une dynamique positive pour faire évoluer le pays. »

« Il faut se demander : ne fera-t-on pas pire que mieux en annulant la mission ? » CÉCILE JODOGNE

Et lorsqu'une mission a lieu dans un pays où le respect des

droits humains est critique, Cécile Jodogne veut systématiser l'intégration, dans le programme, d'une dimension développement durable. « Cela peut se traduire par un séminaire, une visite, des rencontres bilatérales, des communications d'exemples positifs... Les sujets peuvent concerner le recyclage des déchets, le cycle de l'eau, les droits des femmes... » Un exemple concret : la semaine prochaine, à l'occa-

sion de la mission princière en Côte d'Ivoire, la secrétaire d'Etat participera à une rencontre consacrée au travail des enfants avec la princesse Astrid.

Deuxième axe du plan Jodogne : sensibiliser les entreprises au développement durable, dans ses aspects droits de l'homme aussi. En juillet 2017, le gouvernement fédéral a adopté, à la demande de l'Union européenne, un plan national « entreprises et droits de l'homme ». L'objectif étant d'amener les sociétés à prendre leurs responsabilités en la matière. Mais la secrétaire d'Etat veut avancer : « Dans ce cadre-là, sans attendre des actions concrètes qui sont, nous dit-on, en cours de préparation au niveau du fédéral, on veut déjà inscrire Bruxelles dans plusieurs actions. » Concrètement, elle veut : organiser un séminaire sur les droits humains à l'intention des attachés économiques et commerciaux bruxellois ; inclure un volet droits de l'homme dans la formation des « Brussels Young Exporters » ; intégrer cette dimension dans le prix du « Brussels Best Exporter » ; développer une « boîte à outils » sur les droits de l'homme pour les entreprises ; organiser une communication vers les sociétés...

Certes, les résultats ne suivront que si les entreprises coopèrent. Cécile Jodogne mise sur une évolution des mentalités et la mise en place d'un cercle vertueux. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
MARTINE DUBUISSON

EXEMPLES CONCRETS

De l'annulation à l'absence d'officiels

Voici trois exemples récents de missions qui ont été annulées ou modifiées en raison de la situation des droits de l'homme.

► **Les Philippines.** En 2016, la princesse Astrid devait diriger une mission économique aux Philippines. Elle a été annulée étant donné les comportements du président Rodrigo Duterte. Les entreprises sont parties sans présence officielle.

► **Le Myanmar.** La semaine dernière, la Région bruxelloise a annoncé son refus de participer à la mission bi-régionale au Myanmar. En cause : le drame des Rohingyas, minorité musulmane persécutée. Bruxelles a purement et simplement annulé sa participation, même l'administration ne fera pas le déplacement. Aucune entreprise bruxelloise n'a demandé, à ce stade, de rejoindre la mission wallonne (qui, elle, est maintenue).

► **Le Congo.** La Région bruxelloise a récemment autorisé la venue sur son territoire d'une délégation congolaise en pleine crise démocratique dans ce pays : il n'y avait que des entreprises, pas de représentant de l'autorité nationale congolaise.

A.-C.B. ET MA. D.